Commune de …... ... *(commune)*

**Mise à l’enquête publique**

**De la modification du plan [et règlement cas échéant] d'aménagement local "... ... ..." *(nom-s de la zone et/ou du lieu-dit)***

En application de l'article 93 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), du 2 octobre 1991, la "modification du plan (et règlement cas échéant) d'aménagement local ... ... ..." *(nom-s de la zone et/ou du lieu-dit)* est mise à l'enquête publique.

La modification précitée, adoptée par le Conseil Général par l'arrêté du ……… *(date),* peut être consultée au bureau communal du ... ... ... au …... ... *(dates - 30 jours).*

Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal durant la mise à l’enquête publique, soit jusqu’au …... ... *(indiquer le dernier jour de l'enquête publique)*.

*Nom de la commune, date*

Au nom du Conseil communal :

Le président, Le secrétaire